

Obligation d'installer des Détecteurs Avertisseurs Autonomes de Fumée (DAAF) dans les logements : attention aux produits que vous achetez

Après cinq années de péripéties législatives, la proposition de loi obligeant les Français à équiper leurs logements de détecteurs de fumée a finalement été adoptée. Il faut maintenant porter une attention toute particulière au choix de son DAAF.

La proposition de loi, déposée en 2005 par les députés Pierre Morange et Damien Meslot, a été votée mardi 23 février par l'Assemblée nationale et jeudi 25 février par le Sénat, finalisant ainsi un processus législatif de longue haleine.

Les Français ont désormais un délai de cinq ans pour investir dans ces petits boîtiers qui peuvent sauver des vies et les installer dans leurs habitations.

Une excellente initiative, lorsque l'on considère le fait que cette technologie a divisé par deux le nombre de décès dus à des incendies dans les pays où ils sont déjà obligatoires, comme c'est le cas de nos voisins britanniques ou de la Finlande, pour n'en citer que quelques uns.

En effet, alors que la majorité des accidents mortels a lieu la nuit, lorsque les gens dorment et sont intoxiqués par les fumées, les Détecteurs Avertisseurs Autonomes de Fumée (DAAF) émettent une sonnerie de 85 décibels, permettant ainsi aux occupants d'un logement de fuir rapidement.

Faut-il encore que le système soit efficace et se déclenche correctement... Il est important de noter que tous les DAAF ne répondent pas aux mêmes exigences de qualité. Il faut donc impérativement choisir des détecteurs qui répondent à la norme européenne EN 14604 et sont conformes à la norme française NF, conditions indispensables pour dormir en toute sécurité.

A noter que plusieurs modèles de DAAF ont d'ores et déjà été retirés de la vente après les résultats de bancs d'essai successifs.

A propos de KIDDE

KIDDE est le leader mondial sur le marché de la prévention et de la lutte contre les incendies domestiques. Présente dans 20 pays, la société est notamment n°1 aux États-Unis et en Angleterre. Fort de son expérience sur les marchés nord-américains et anglais, Kidde a conquis le marché français en 2004 et se positionne comme le principal fabricant en produits de sécurité incendie pour les particuliers. Kidde propose une gamme complète et unique de produits de sécurité incendie : détecteurs de fumée, détecteurs de monoxyde de carbone, extincteurs et couvertures anti-feu. KIDDE dont le siège se situe aux États-Unis, équipe non seulement les habitations individuelles et collectives mais est également très présent en matière de sécurité incendie dans le secteur aéronautique. Le groupe emploie près de 3 000 personnes et possède 4 sites de production. En 2005, KIDDE a été racheté par le groupe américain United Technologies Corporation (UTC).

Plus d'informations www.kidde.com et tous les conseils pratiques en matière de prévention sur www.attentionaufeu.fr.